

Pour quelles poursuites d'études ?

Cette section ouvre une multitude de possibilités d'études supérieures dans les différents domaines du spectacle vivant :

- Dans les filières artistiques et pédagogiques :
 - Classes préparatoires à l'enseignement supérieur en théâtre, musique ou danse
 - CNSMD
 - Pôles supérieurs
 - CNAD, TNS, ...
 - CFMI
 - Université, faculté de musicologie (L3, master, doctorat)
- Dans les filières de l'environnement culturel du spectacle vivant (médiation culturelle, politiques publiques de la culture, media, art-thérapie...)
- Dans les filières techniques du spectacle vivant (régie scénique, métiers du son et de la lumière, lutherie...)
- Dans les filières administratives (production, industries culturelles, organisation, agences...)



Horaires	1 ^e	Tale
Français	3h	
Mathématiques	3h	3h
Philosophie		2h
Langues vivantes A et B dont enseignement technologique en langue vivante A	4h	4h
Histoire - Géographie	1h30	1h30
Éducation physique et sportive	2h	2h
Économie, droit et environnement du spectacle vivant	3h	
Culture et sciences chorégraphiques ou musicales / ou théâtrales	5h30	
Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale	5h30	7h
Enseignement Moral et Civique	0,5h	0,5h



Voie
Technologique

S2TMD

SCIENCES ET TECHNIQUES
DU THEATRE, DE LA
MUSIQUE ET DE LA DANSE



Pour qui ?

Accessible à partir de la 1^{re}, ce baccalauréat s'adresse aux élèves musiciens, danseurs et comédiens qui souhaitent consacrer beaucoup de temps à leur passion et la valoriser dans leur parcours lycéen. Motivation, engagement et rigueur sont indispensables. Les élèves doivent être admis en parallèle au conservatoire d'Orléans.

À noter : en classe de 2^{de} l'enseignement optionnel culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre conduit naturellement à l'entrée en 1^{re} S2TMD. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi cet enseignement optionnel pour accéder au cycle terminal.

Les candidatures en seconde GT avec enseignement optionnel ou ST2MD sont sur dossier et audition.



Les cours de musique, de théâtre ou de danse sont dispensés par une équipe pédagogique associant professeurs du lycée et du conservatoire. Selon des équilibres variables, tenant compte des spécificités de chaque art, les enseignements de spécialité associent les travaux techniques, les situations de pratique individuelle et collective, l'analyse musicale, théâtrale ou chorégraphique, l'histoire de l'art étudié en lien avec les autres arts, les démarches de création, d'improvisation, de composition. L'ensemble est réuni par des champs de questionnement transversaux engageant les élèves dans des projets communs mêlant les trois domaines artistiques – théâtre, musique et danse.

S2TMD



Les enseignements de spécialité de la série S2TMD permettent aux élèves d'approfondir leurs compétences artistiques, qu'il s'agisse des techniques ou de la culture de leur art. En classe de 1^{re}, un enseignement d'économie, droit et environnement du spectacle vivant permet aux élèves de découvrir les réalités du monde professionnel auquel ils aspirent. En complément de ces spécialités, les enseignements généraux de tronc commun garantissent une formation générale solide et équilibrée permettant d'envisager sereinement un large spectre d'études post baccalauréat.

Les spécialités en Première et en Terminale :

- Économie, droit et environnement du spectacle vivant.** Cet enseignement vise la connaissance des activités du spectacle vivant d'un point de vue économique, social et juridique. Il prépare aussi les élèves à la poursuite d'études supérieures (uniquement en 1^{re})
- Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales.** Selon sa pratique artistique (Première et Terminale)
- Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale.** Selon sa pratique artistique. (Première et Terminale)

